

PÉRIODE DE QUESTIONS (19 h 05)

- Point 7.4- Le rang de la Barbotte sera-t-il asphalté ?
- Lumière de rue, coin rue de l'Église Sud et rue du Curling.
- Les lumières du terrain de tennis restent allumées tard le soir.
- L'ordre du jour de la séance n'était pas sur le site Internet, pourquoi?
- Lumière cachée par un arbre, près du terrain de M. Chabloz, route 221 sud.

4. ADMINISTRATION, FINANCES

2018-10-374

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 30 septembre 2018 tels que déposés ;

| DÉPARTEMENT | MONTANT |
|----------------------------|---------------------|
| ADMINISTRATION | 611.60 \$ |
| VOIRIE MUNICIPALE | 992.00 \$ |
| PARCS ET TERRAINS DES JEUX | 4 119.94 \$ |
| CONSEIL | 401.40 \$ |
| SAAQ | 35.90 \$ |
| MATIÈRES RÉSIDUELLES | 20 110.01 \$ |
| ÉLECTRICITÉ | 9 091.46 \$ |
| TÉLÉPHONIE | 1 284.25 \$ |
| TOTAL : | 36 646.56 \$ |
| RÉMUNÉRATION: | 50 301.29 \$ |
| GRAND TOTAL: | 86 947.85 \$ |

ADOPTÉE

2018-10-375

COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2018

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par madame la conseillère Nicole Paquette, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 septembre 2018, tels que déposés.

| DÉPARTEMENT | MONTANT |
|----------------------|--------------|
| ADMINISTRATION | 5 221.59 \$ |
| HÔTEL DE VILLE | 1 287.87 \$ |
| S.A.A.Q | 98.68 \$ |
| SERVICE INCENDIE | 10 837.68 \$ |
| SERVICE DE FOURRIÈRE | 139.25 \$ |
| VOIRIE MUNICIPALE | 7 487.05 \$ |
| USINE DE FILTRATION | 15 178.66 \$ |
| STATION DE POMPAGE | 11 931.72 \$ |
| TRAITEMENT DES EAUX | 749.68 \$ |
| RÉSEAU D'ÉGOUT | 3 370.35 \$ |

| | |
|--|---------------------|
| HORTICULTURE | 723.32 \$ |
| CENTRE LÉODORE-RYAN | 7 455.90 \$ |
| CHALET DES LOISIRS | 963.71 \$ |
| PARCS ET TERRAINS | 216.15 \$ |
| CAMP DE JOUR | 7 632.00 \$ |
| BIBLIOTHÈQUE | 43.63 \$ |
| IMMOBILISATION | 11 630.30 \$ |
| TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2018: | 84 967.54 \$ |

ADOPTÉE

2018-10-376

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-0179 CONCERNANT LA
MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2016-0155-2 RELATIF À LA RÉGIE
INTERNE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 491(2) du Code municipal du Québec, le conseil peut faire et mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne, pour régler les décisions des membres du conseil entre les séances ordinaires et extraordinaires du conseil ou des comités;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent opportun de se munir de règles de régie interne afin d'établir les règles de conduite qui s'imposent dans l'exécution de leurs fonctions d'élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Patrice Deneault à la séance ordinaire du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet de règlement le 11 septembre dernier, qu'ils sont en possession d'une copie du présent règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accepte le projet de modification du règlement numéro 2016-0155-2 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Lacolle et ce tel que déposé et présenté;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents que le présent règlement soit adopté:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 2018-0179 et ce tel que déposé et présenté;

Article 1

L'article 5.2 "*Documents préparatoires*", soit :

Les documents préparatoires aux délibérations des séances extraordinaires doivent être transmis au directeur au plus tard à dix-sept (17) heures le troisième jour ouvrable précédant celui de la séance extraordinaire est supprimé.

Article 2

L'article 5.2.1 est modifié par le remplacement :

Les documents préparatoires aux délibérations des séances extraordinaires doivent être transmis au directeur au plus tard quarante-huit (48) heures précédant le jour de la séance extraordinaire.

Article 3

L'article 11.3 "Résolutions" est modifié en ajoutant les articles 11.3.1 et 11.3.2 qui se décrivent par :

11.3.1 Résolutions par voie électronique

Le directeur général, ou son/sa remplaçant (çante) pourra s'il le juge nécessaire et conjointement avec le maire ou la mairesse, demander aux membres du conseil de voter par voie électronique sur un sujet important pour la bonne marche de la Municipalité de Lacolle, si une décision est nécessaire entre deux (2) séances du conseil et qu'une séance ne peut être tenue dans les délais prescrits par la Loi.

Le vote se fait par courriel aux membres du conseil et chacune des réponses sera considérée comme un vote à la table du conseil et la majorité sera obtenue par la moitié de voix disponibles plus un.

11.3.2 Entérinement à la séance subséquente

La ou les résolutions adoptées par voie électronique seront soumises aux membres du conseil pour entériner la ou les décisions à la séance ordinaire ou extraordinaire subséquente.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ CE 9 OCTOBRE 2018

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Jean-Pierre Cayer, d.g./secrétaire trésorier

| | |
|---------------------|-------------------|
| Avis de motion: | 11 septembre 2018 |
| Projet de règlement | 11 septembre 2018 |
| Adoption | 9 octobre 2018 |
| Publication | 10 octobre 2018 |
| Entrée en vigueur | 10 octobre 2018 |

ADOPTÉE

2018-10-377

APPUI AU PROJET « L'ÉTOILE MOBILE» DE LA PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle appuie le projet «L'Étoile MOBILE» qui vise à offrir ses services de pédiatrie sociale aux enfants de 0 à 14 ans à risque ou en situation de vulnérabilité;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité les responsables des organismes communautaires, Madame Gouzy directrice de l'école St-Joseph ainsi que des gens d'affaires de notre Municipalité à une rencontre le jeudi 18 octobre 2018;

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Lacolle mette à la disposition de L'Étoile, les espaces nécessaires, le stationnement, un réseau d'alimentation électrique et d'eau potable et agisse comme intermédiaire auprès des organismes œuvrant déjà dans notre secteur.

ADOPTÉE

2018-10-378

RETRAIT VENTE POUR TAXE - MATRICULE 1592-28-6808- ACHAT PAR LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Richelieu doit procéder à la mise en vente d'immeubles pour non-paiement de taxes le 18 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'acquisition d'un immeuble déjà en processus de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à la MRC du Haut-Richelieu;

Sur la proposition de madame la conseillère Angie Gendron, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le paiement des frais déjà déboursés par la MRC du Haut-Richelieu soit un montant de cent cinquante-neuf dollars et soixante-dix-neuf cents 159.79 \$ (taxes incluses) ainsi que le montant de taxe scolaire dû en date de signature.

ADOPTÉE

2018-10-379

LETTRE DE REMERCIEMENTS AU DÉPUTÉ SORTANT MONSIEUR STÉPHANE BILLETTE

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QU'une lettre de remerciements soit acheminée à Monsieur Billette afin de souligner son engagement au service de la communauté durant les dix dernières années, son intérêt remarquable envers les administrations et problématiques locales tout comme son accessibilité et sa disponibilité malgré ses responsabilités de ministre.

ADOPTÉE

2018-10-380

LETTRE DE FÉLICITATIONS À MADAME CLAIRE ISABELLE DÉPUTÉE ÉLUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2018

Sur la proposition de madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QU'une lettre de félicitations soit envoyée à Madame Isabelle pour l'obtention du poste de députée du comté d'Huntingdon, le 1^{er} octobre dernier. Ses connaissances et son expertise représentent un atout pour notre région. De plus, son intérêt pour les familles et les citoyens nous permet d'envisager l'avenir avec espoir.

ADOPTÉE

5. **RESSOURCES HUMAINES**

2018-10-381

EMBAUCHE TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

Sur la proposition de madame la conseillère Angie Gendron, appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE ce conseil autorise l'embauche temporaire suivante :

- Samuel Bissonnette et Mickaël Desmarchais, pompiers volontaires pour la Municipalité de Lacolle, à titre de préposés aux travaux publics pour une période de six (6) à huit (8) semaines, à 40 heures semaine et ce suivant les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'autorisation de quitter leur poste de travail lors d'appels d'urgence leur soit accordée ;

QUE leurs taux horaires soient ajustés lors des sorties d'urgence au taux horaire de pompiers volontaires.

ADOPTÉE

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

2018-10-382

MRC DU HAUT-RICHELIEU – FORMATION PROGRAMME POMPIER I / POMPIER II

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu, en conformité avec l'article 6 du Programme;

Sur la proposition de madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

2018-10-383

CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS DE NOVEMBRE 2018 À OCTOBRE 2019- 441.60 \$

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne soit renouvelée concernant les services aux sinistrés couvrant la période de novembre 2018 à octobre 2019 ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le paiement au montant de quatre cent quarante et un dollars et soixante cents (441.60 \$) taxes incluses;

QUE le conseil autorise le directeur général / secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-Pierre Cayer, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

2018-10-384

REMBOURSEMENT FORMATION POMPIER 1 – MICHAËL DESMARCHAIS

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par Madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE ce conseil accepte de rembourser la formation de monsieur Michaël Desmarchais, pompier du service incendie de Lacolle, au montant de quatre mille neuf cent cinquante et un dollars et quarante-quatre cents (4 951.44 \$) telle que présentée.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

2018-10-385

SOUSSION – ACHAT DOUZE (12) CÔNES PVC

ATTENDU QUE les travaux publics ont un besoin de «cônes PVC orange» lors de travaux quelconques;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

Signal : 284.00 \$+ tx

Martech: 273.50 \$ + tx

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour l'achat de cônes à l'entreprise Martech pour un montant de deux cent soixante-treize dollars et cinquante cents (273.50 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-10-386

DEMANDE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

ATTENDU QUE les rues Picard et Dussault doivent être pavées;

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 17 500.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes Picard et Dussault dont la gestion incombe à la Municipalité de Lacolle et que le dossier de vérification a été constitué ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Pierre Cayer, soit autorisé à signer ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2018-10-387

CANADIEN PACIFIQUE – AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN ENREGISTREUR DE SURVERSE

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle demande à la compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique l'autorisation d'installer un enregistreur de surverse sur leur propriété.

ADOPTÉE

2018-10-388

OFFRE DE SERVICES DE L'ENTREPRISE ÉQUIPE MARCIL POUR DES TRAVAUX D'ASPALTAGE SUR LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ (FONDS DE RÉSERVE VOIRIE)

Sur la proposition de madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour rapiéçage mécanisé de routes à l'entreprise L'Équipe Marcil inc. au montant de vingt un mille cinq cents quatre-vingt dollars (21 580.00 \$) taxes en sus, paiement à même le fonds de réserve voirie.

ADOPTÉE

2018-10-389

OFFRE DE SERVICES POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DES ROUTES MUNICIPALES (FONDS DE RÉSERVE VOIRIE)

ATTENDU QUE la Municipalité doit refaire le marquage de certaines rues sur le territoire;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées :

Lignes Maska : 8 707.35 \$+ tx
Lignes Plus : ne soumissionne pas

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour le marquage de la chaussée à l'entreprise Lignes Maska au montant de huit mille sept cents sept dollars et trente-cinq cents (8 707.35 \$) taxes en sus, paiement à même le fonds de réserve voirie.

ADOPTÉE

2018-10-390

OFFRE DE SERVICES POUR L'ABATTAGE D'ARBRES DANGEREUX SUR LES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire l'abattage d'arbres encombrants et/ou dangereux à certains endroits sur le territoire;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

Les Entretien MV: 2 650.00 \$+ tx
Les Entreprises Robert Wuyts: 2 400.00 \$ + tx

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par, madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour l'abattage d'arbres aux Entreprises Robert Wuyts pour un montant de deux mille quatre cents dollars (2 400.00 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE

7.8 DÉPÔT – GÉNIPUR / SURVEILLANCE DE CHANTIER AVEC CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet n'a été discuté

9. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

9.1 **DÉPÔT** / Rapport mensuel d'activité septembre 2018.

9.2 **DÉPÔT** / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2018.

2018-10-391

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MRC DU HAUT-RICHELIEU –
RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA
MUNICIPALITÉ DE LACOLLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du programme Soutien à l'animation et la mise en valeur du patrimoine, Entente de développement culturel 2018-2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle souhaite réaliser et documenter un inventaire des immeubles patrimoniaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la Société d'histoire de Lacolle-Beaujeu est partenaire de ce projet;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au montant de 11 112,00 \$ auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin de réaliser le projet intitulé *Répertoire du patrimoine immobilier de la Municipalité de Lacolle*;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Pierre Cayer, à signer toute entente à cet effet avec la MRC du Haut-Richelieu;

DE DÉSIGNER Monsieur Silvio Gaudio, responsable de l'aménagement urbain, à titre de personne répondante du projet;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Lacolle à fournir un minimum de 5 % en capital financier au projet;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Lacolle à donner aux partenaires principaux de l'Entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu une visibilité proportionnelle au financement obtenu.

ADOPTÉE

2018-10-392

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À
L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE
D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Lacolle autorise la présentation du projet de prolongement et aménagement d'un sentier éclairé et parcours d'exercice au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lacolle à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Lacolle désigne Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2018-10-393

CCU2018-0066 RÉNOVATION DU BÂTIMENT – 2 À 6, RUE DE L'ÉGLISE NORD

ATTENDU QUE le 2 à 6, rue de l'Église Nord se situe dans la zone du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a demandé un permis de rénovation pour :

- des gouttières ;
- remplacer les fenêtres du deuxième étage par des fenêtres à guillotine (PVC Blanc) ;
- recouvrir les 2 X 10 en bois de la galerie et de la façade (en aluminium brun) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte la réglementation en vigueur (règlement de zonage 2008-0085) ;

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'émettre le permis pour la rénovation du bâtiment au 2-6, rue de l'Église Nord.

ADOPTÉE

10. **LOISIRS**

2018-10-394

FÉDÉRATION DES LOISIRS – DEMANDE - SOUPER 3 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE la Fédération des loisirs de Lacolle inc. organise un souper bénéfique le samedi 3 novembre 2018, à la salle de l'Âge d'or ;

ATTENDU QUE la Fédération des loisirs de Lacolle inc. demande d'emprunter vingt (20) tables rondes ainsi que les nappes ;

ATTENDU QUE la Fédération des loisirs de Lacolle inc. s'engage à transporter les tables rondes à la salle de l'Âge d'or et à rapporter ces mêmes tables au centre Léodore-Ryan dans un délai raisonnable ;

Sur la proposition de madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de prêter à la Fédération des loisirs de Lacolle inc. les tables rondes ainsi que les nappes pour leur souper bénéfique.

ADOPTÉE

11. **CORRESPONDANCE**

2018-10-395

OPÉRATION NEZ ROUGE – APPUI FINANCIER 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accueille favorablement la demande de soutien financier à l'organisme Opération Nez rouge, 30^{ème} édition, par un don de trois cent dollars (300.00 \$).

ADOPTÉE

11.2 **TRAIN DES FÊTES 2018** – le dimanche 25 novembre 2018

Le conseil informe les citoyens présents.

12. **VARIA**

2018-10-396

HALLOWEEN 2018 – OUVERTURE HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE ce conseil souhaite souligner la fête de l'Halloween;

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par Madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

QUE ce conseil accepte que l'hôtel de ville soit décoré à l'occasion de la fête de l'Halloween et alloue un budget maximal de trois cents dollars (300.00 \$) pour l'achat de bonbons.

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le Service incendie de Lacolle à assurer un service de sécurité pour les enfants lors de la soirée de l'Halloween qui aura lieu le mercredi 31 octobre 2018.

ADOPTÉE

12.2 DÉPÔT / MRC DU HAUT-RICHELIEU – Avis publics – projet de règlement 542 – consultation publique

12.3 DÉPÔT / MRC DU HAUT-RICHELIEU – Avis publics – projet de règlement 547 – consultation publique

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Qui s'occupera des festivités lors du passage du train des fêtes 2018?
- Point 4.5 – De quel terrain parle-t-on ?
- Ce terrain servira vraiment à un projet ?
- Point 6.3 - Remboursement formation pompier 1 – est-ce seulement le remboursement pour un seul pompier ?
- Le point 7.3 ne devrait pas être dans la section 7 travaux publics / voirie mais plutôt dans la section 8 : hygiène du milieu.
- Est-ce qu'il y aura des dépenses en égouts lors de ces travaux ?
- Les points 7.4 et 7.5 – pouvons-nous savoir le montant de la réserve voirie ?

- La réserve de voirie ne doit pas être utilisée à des fins d'entretien régulier, avez-vous vérifié la Loi ?
- Point 7.3 – Le point n'est pas clair, est-ce nous qui demandons l'autorisation ou eux ?
- Dans les comptes à payer de septembre, quel est le détail de la dépense en immobilisation au montant de 11 630.30 \$?
- L'affichage du Pont Nelson-Fournier n'a pas encore été installé ?
- Point 7.3 – Il y a eu un déversement plutôt cette année, maintenant vous voulez installer un enregistreur de surverse, qui va payer ces travaux ?
- Avez-vous obtenu d'autres informations sur l'enquête due au déversement ?

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-10-397

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 13, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 13 novembre 2018

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier